

Toutes et tous contre les droits différenciés

L'Université de Strasbourg peut exonérer les étudiant·es extracommunautaires

Communiqué de l'intersyndicale

Le mercredi 29 avril 2026

Le ministre Philippe Baptiste s'insurge contre les universités qui exonèrent trop d'étudiant·es et projette [un décret discriminatoire](#) aux forts relents xénophobes, qui obligera les établissements à soumettre à la prochaine rentrée 90% des extracommunautaires aux droits différenciés.

L'instauration de frais différenciés pour les étudiant·es extracommunautaires rompt avec la tradition de l'université française pensée comme un service public, avec des droits d'inscription faibles pour garantir l'égalité d'accès. Ainsi, une telle rupture de conception du système d'éducation ouvre la porte à l'augmentation des frais d'inscription pour tous les étudiant·es. Au Royaume-Uni ou aux États-Unis, la hausse des frais a conduit à un endettement massif des étudiant·es, à une autocensure des plus modestes et à une transformation profonde de l'université, désormais soumise à des impératifs de rentabilité qui dictent le choix d'études. L'université devient ainsi totalement dépendante du montant des droits d'inscription et d'une logique de « client·es ».

La présidence, au prétexte de se conformer au droit, s'est éloignée de la tradition humaniste qui fut celle de l'Université de Strasbourg depuis sa fondation et qui reposait sur des principes d'égalité et de solidarité. Pourtant, lors du Conseil d'administration du 28 avril une motion dénonçant le projet de loi Baptiste sur la généralisation des frais différenciés a été adoptée à l'unanimité. Si la présidente s'oppose désormais aux frais différenciés, pourquoi donc refuse-t-elle d'exonérer les étudiant·es qui les subissent et que son administration harcèle ?

Car nous savons désormais toutes les angoisses, tous les sacrifices et toute la souffrance humaine qui sont celles des étudiant·es extracommunautaires impuissants à payer les sommes que leur réclame l'université. Rien n'a été fait pour ces étudiant·es prétendument bien informé·es du montant de leurs frais, mais en réalité victimes d'une communication erratique et d'une succession de signaux contradictoires en la matière. En définitive, sous un intitulé entretenant la confusion avec le guichet d'une préfecture de police, les permanences de "régularisation" proposées à des fins d'accompagnement par la présidence ont de nouveau consisté à faire pression sur ces étudiants·es, en reportant sur elles et eux la charge de proposer un échéancier susceptible d'être ultérieurement accepté et en les incitant à se désinscrire d'eux-mêmes en échange d'un potentiel remboursement. Ces pratiques sont insupportables.

Il n'y a qu'une seule réponse acceptable à une telle situation. Transformer la peur et les petits arrangements politiques avec le pouvoir en place en un véritable courage politique. Celui-ci exige, selon les demandes répétées de l'intersyndicale, d'exonérer immédiatement les étudiant·es extracommunautaires qui sont en difficulté, de s'opposer résolument aux frais différenciés, et de défendre notre autonomie. Nous demandons par conséquent à la présidente Frédérique Berrod, comme l'a fait le conseil d'administration de l'université de Strasbourg hier mardi 28 avril, d'exprimer sa ferme opposition au projet de décret discriminatoire et raciste du ministre Philippe Baptiste, face auquel [France Université](#) a exprimé une position très critique, projet qui suscite aussi une réprobation massive de la communauté universitaire. Dans le cas contraire, l'université de Strasbourg aura été une fois de plus le terrain d'expérimentation des réformes délétères de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous ne pouvons nous résoudre à une politique inégalitaire et discriminatoire qui fait le lit des idéologies xénophobes et contrevient à toutes les valeurs humanistes. Aussi, nos organisations vous invitent à poursuivre et gagner le combat contre les droits différenciés en participant

Le jeudi 30 avril à une

Assemblée générale à 12h, amphi 3 du Patio

Nous rappelons que notre pétition est toujours ouverte à la signature :
<https://c.org/dB7M5xGzbK>

Signataires : SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, Sud éducation Alsace, SES-CGT, SNTRS-CGT, FO ESR, CNT 67, FSE Strasbourg, Alternative Etudiante Strasbourg, Solidaires Etudiant-e-s Strasbourg.